



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01497
Numéro SIREN : 804 301 943
Nom ou dénomination : 66 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2017 sous le numéro de dépôt 3555

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

66 BIS - ODDI Stéphane
66 Avenue EISENHOWER
84000 Avignon

V/REF :
N/REF : 2014 B 1497 / 2017-B-3555

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AVIGNON certifie qu'il a reçu le 27/04/2017,

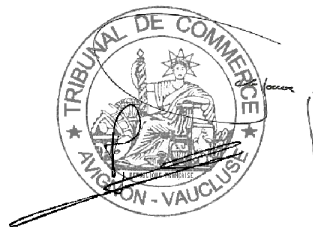
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2016.

Concernant la société

66 BIS
Société par actions simplifiée
66B avenue Eisenhower
84000 Avignon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3555 le 27/04/2017
R.C.S. AVIGNON 804 301 943 (2014 B 1497)

Fait à AVIGNON le 27/04/2017,
Les greffiers



Désignation de l'entreprise <u>66 BIS</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>66 BIS AVENUE EISENHOWER 84000 AVIGNON</u>																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> </tr> </table>										8	0	4	3	0	1	9	4	3
8	0	4	3	0	1	9	4	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>3</u>										
Exercice N clos le <u>30/09/2016</u>																				
ACTIF																				
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3												
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012														
		Autres *		014		016														
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040	(4)	042				(4)											
	Total I (5)		044	(4)	048				(4)											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060	594	062			594											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	219	070			219											
		Autres * (3)		072	2	074			2											
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	1 386	086			1 386												
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	2 200	098			2 200													
Total général (I + II)				110	2 196	112		2 196												
PASSIF																				
								Exercice N 1		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						1 500											
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126																	
	Réserves réglementées *		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			)	132													
	Report à nouveau		134																	
	Résultat de l'exercice		136						(264)											
	Provisions réglementées		140																	
	Total I		142						1 236											
Total II		154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						257											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			)	172		703											
	Produits constatés d'avance		174																	
Total III		176						960												
Total général (I + II + III)				180				2 196												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>66 BIS</u>		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le <u>31/01/2016</u>		
				1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	2 593
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	3 039
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222	
	Production stockée *				224	
	Production immobilisée *				226	
	Subventions d'exploitations reçues				230	
Autres produits				232	5 632	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	236	640
	Variation de stocks (marchandises) *				238	277
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				242	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	3 547
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	217
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	4 681	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	951	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	451	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

66BIS SAS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016 dont le total est de 2196 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 451 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

66BIS SAS – 66 Bis avenue Eisenhower – 84000 Avignon

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 17 MARS 2017

Le **17 Mars 2017**, à **11 heures**, les actionnaires de la société **66 BIS**, société par actions simplifiée au capital de **1500 euros**, dont le siège social est situé **66 bis avenue Eisenhower 84000 Avignon**, immatriculée au RCS de **AVIGNON**, sous le numéro SIREN **804 301 943**, se sont réunis à Avignon, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 Février 2017.
Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par **M. ODDI Stéphane**, président de la société.
Mme SENETHEP Phonethip est désignée comme secrétaire de la séance.
Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que **2** actionnaires, représentant **1500 actions** sur les **1500 actions** composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.
Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du .

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 451 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 18 des statuts, par ODDI Stéphane et SENETHEP Phonethip pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

ODDI Stéphane


SENETHEP Phonethip


ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: ODDA

prénom: SEPHANE

adresse ou dénomination: 66 B Avenue Eisenhower

84000 AVIGNON

adresse du siège: 66 B Avenue Eisenhower

84000 AVIGNON

numéro unique d'identification- (Siren): 804 301 943

Signature

